CRABTREE

Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 4 737 546 situé au 128, 23^e Rue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-3

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'empiétement du bâtiment accessoire de 0.88 m. sur la marge latérale et un empiétement de 0.05 sur la marge arrière dans le but de permettre sa reconstruction sur une dalle de béton existante. La deuxième demande de dérogation mineure aurait pour effet de régulariser un empiétement de 0,47 m. sur une longueur de 2,87 m. de la piscine existante.



Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 2023-08-18

Pierre Rondeau

Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Rondeau, greffier-t	trésorier de la mu	unicipalité de Crabtree, cert	ifie sous mor
serment d'office avoir publié l'avis pub	lic ci-haut, en en	affichant une copie à chac	un des deux
endroits désignés par le conseil le	2023-08-18	entre 10 h et 17 h.	

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2023-08-18

Jeere Kondeau